

Compte rendu synthétique de la réunion du bureau du P.N.R. du Verdon du 16 septembre 2014 à Moustiers Ste Marie

Membres du Bureau présents : Bernard CLAP, Trigance ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04 ; Patricia BRUN : Moustier Ste Marie ; Antoine FAURE : Aups ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Annick BATESTI : La Bastide ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Jean-Paul Golé : Castellane ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 1^{er} juillet 2014 à Moustiers Ste Marie

2. Evolution des relations entre le syndicat mixte de gestion du Parc et les intercommunalités du territoire du Verdon

Dans un contexte d'évolution de l'organisation institutionnelle du territoire en lien avec les différentes réformes en cours, les syndicats de Parcs vont être directement impactés. Ainsi, le rôle des intercommunalités est renforcé.

D'autre part, la démarche engagée pour l'extension du périmètre du syndicat à l'ensemble des communes du bassin versant va également poser des questions quant à l'articulation avec les intercommunalités en application de la nouvelle compétence GEMAPI.

Les membres du bureau ont débattu sur l'évolution souhaitée par le Parc de ses relations avec les intercommunalités, notamment en termes de place dans les nouveaux statuts du Parc, de modalités de coopération et de priorités d'intervention.

3. Préparation de la candidature au nouveau programme Leader 2015-2020

Un point d'étape sur la préparation de la candidature co-portée par le Pays A3V et le Parc du Verdon à la nouvelle génération de programme Leader a été présenté en séance : rappel du calendrier, modalités de construction, thématiques envisagées et articulation avec le Pays et avec les autres GAL candidats (Haute Provence-Lubéron, Provence Verte-Ste Baume et Dignois)

4. Modalités de partenariat avec le SIVU

Dans le cadre du programme d'actions 2013-2018 de l'Agence de l'eau, et du partenariat avec le SIVU d'entretien des berges du Verdon, les membres du Bureau ont :

- approuvé le partage de l'autofinancement de l'étude d'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire sur la partie amont du Verdon (portée par le Parc) à raison de 16 000 € chacun,
- approuvé la participation du Parc au financement du technicien rivière du SIVU.

5. Validation du programme opérationnel 2014-2016 de la convention de partenariat entre le PNR du Verdon et la SCP

La convention cadre de partenariat se traduit par un programme opérationnel triennal défini conjointement entre le Parc et la SCP, précisant les types de collaborations et les axes d'intervention.

La nouvelle convention de partenariat 2014-2020 a été validée par le comité syndical du 3 juin dernier et signée le 19 juin au Tholonet. Les membres du Bureau à l'unanimité :

- ont validé le programme d'actions triennal qui était joint à l'ordre du jour,
- ont décidé de baisser le plafond de l'aide SCP à 250 000 € par projet (au lieu de 500 000 €), de manière à pouvoir aider un maximum de projets sans pénaliser ceux des petites communes,
- ont demandé que le Parc soit à minima informé en amont sur la réalisation des aménagements de la SCP et puisse émettre des avis en connaissance de cause, dans le cadre de la gestion globale de la ressource.

6. Renouvellement de la convention avec le syndicat mixte des pays du Verdon

Dans le cadre du rapprochement entre le PNR Verdon et le syndicat mixte des pays du Verdon, les membres du Bureau ont approuvé la reconduction de la convention au titre de 2014, de manière à ce que le Parc du Verdon apporte au Pays du Verdon une aide financière pour poursuivre ses missions pendant la période de dissolution et de finalisation des transferts de missions.

7. Convention avec le Pays A3V

Dans le cadre de la préparation de la candidature Leader 2015-2020, les membres du Bureau ont approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de moyens administratifs et techniques avec le Pays A3V, à titre gracieux, de manière à accueillir dans les locaux du Parc le chargé de projet recruté par le Pays A3V

8. Marché système d'information central

Les membres du Bureau ont approuvé la signature d'un marché pour le remplacement du système d'information central (serveur) avec la société NOEVA basée à Sophia Antipolis, qui a été jugée économiquement la plus avantageuse, sous la forme d'un marché à bon de commandes avec un montant maximum de 130 000 €HT, et pour une durée de 4 ans.

9. Dossiers de demande subvention

Les opérations et plans de financement suivants ont été approuvés à l'unanimité :

❖ Animation APN 2015

Coût total TTC : 42 800 € ; Conseil régional 20 600 € / Agence de l'eau 13 260 € / EDF 4 280 € / PNR Verdon 4 660 €

❖ **Poste de technicien rivière 2015**

Coût total TTC : 36 500 € / Agence de l'eau : 22 191 € / PNR Verdon : 14 309 €

❖ **Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon – Secteur Bas Verdon (2015)**

Coût total TTC : 85 906 € / Agence de l'eau : 25 772 € / Conseil régional : 14 318 € / CG 04 3 220 € / CG 83 3 288 € / EDF : 22 126 € / Communes concernées 17 182 €

❖ **Complément enquête publique du SAGE – Modification du plan de financement**

Coût total TTC : 16 194 € / Agence de l'eau : 8 097 € / PNR Verdon : 8 097 €

❖ **Communication eau**

Coût total TTC : 20 000 € / Agence de l'eau : 10 000 € / Conseil régional : 6 000 € / PNR Verdon : 4 000 €

❖ **Mise en œuvre d'un observatoire de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Verdon – Suivi des débits de l'Artuby – Modification du plan de financement**

Coût total HT : 15080 € ; coût total TTC : 16335 € : Agence de l'eau : 6676 € / Région : 2670 € / Cg 83 : 1335 € / CCAV : 1500 e / PNR Verdon : 4 154 €

10. Remboursement de frais à M. Dominique CHAVY

Les membres du Bureau ont approuvé le remboursement à Dominique CHAVY, des frais de repas qu'il a avancé lors d'une réunion avec le groupe chiroptères de Provence le 24 juillet 2014 à Moustiers dans le cadre du plan d'actions chauves-souris 2015-2016 et pour un montant de 68,86 €

11. Compte rendu des décisions prises par le Président sur délégation du Bureau pour la passation des marchés à procédure adaptée inférieurs à 30 000 € HT.

N° décision	Intitulé	Candidat retenu	Montant du marché	Durée du marché
2014-05	Etudes paysagères et environnementales pré -PLU sur les communes de Trigance, Ginasservis et La Palud sur Verdon	Groupement Lise PIGNON paysages EURL et Anne Laure MERRIAU	24 965 € HT	6 mois
2014-06	Appui juridique dans le cadre de l'extension du périmètre du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon pour la mission « gestion globale de l'eau sur le bassin versant du Verdon, mise en œuvre du SAGE Verdon	Cabinet Droit Public consultant	20 825 € HT	17 mois

Points rajoutés à l'ordre du jour en début de séance sur proposition du Président et après accord de l'ensemble des membres présents :

12. Ecogardes 2015 – modification du plan de financement

Coût total TTC 154 000 € : Région : 102 000 € / CG 83 : 15 000 € / CG 04 : 6 400 € / PNR Verdon : 23 500 € / EDF : 7 100 €

13. Avenants aux marchés de travaux relatifs à la ferme caprine pédagogique

Décision : les membres du Bureau à l'unanimité ont approuvé la signature des avenants aux marchés de travaux suivants :

Lots	Entreprises titulaires	marché initial +avenants déjà signés	avenant objet de la présente délibération HT	marché HT
1	Alpes Sud terrassement / Sonza TP	55 981,00	0	55 981,00
5	Alpes Provence menuiserie	39 179,99	- 499,80	38 680,19
6	SARL Esclapez	14 475,00	+ 350,00	14 825,00
8	AIC BAT	26 706,13	- 543,49	26 162,64
9	PAYA PEINTURE	14198,00	+ 694,85	14 892,90

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
à Moustiers Sainte Marie, le 23/09/2014

Le Président
Bernard CLAP

